

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau du PETR
séance n°6

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 23 juin 2022 – 18h**

Salle du Conseil – Mairie de Gy

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du bureau du 29 juillet 2021**

■ **SCoT-Urbanisme**

- Révision de la carte communale de Venère : avis à rendre par le SCoT
- Déclaration de projet – centrale photovoltaïque au sol à Champlitte : avis à rendre par le SCoT.

■ **Questions et informations diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à 18 heures, un Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenu, dans la salle du Conseil, en mairie de Gy, après convocation légale adressée aux membres le 16 juin.

Membres du bureau

- **Présents** : CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, RENEVIER Michel, VILLENEUVE Régis.
- **Excusés** : Alain BERTHET, Agnès TODESCHINI.

Présidents des EPCI membres

- **Présents** : DOUSSOT Dimitri (CC4R), MILESI Nicole (CCMG),
- **Excusés** : BLINETTE Alain (CCVG).

Equipe technique

- **Présents** : MAIRE Laurence, OVIGNE Sophie,
- **En visio** : Elsa LONCHAMPT (AudaB) en tant qu'AMO sur le SCoT.

Le président du PETR, Didier CHEMINOT, remercie les membres du Bureau et les présidents d'EPCI de leur participation, et ouvre la séance à 18h30.

Il procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance, en la personne de Régis VILLENEUVE, désigné à l'unanimité.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 29/07/2021

Le président rappelle aux membres du bureau qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du 29 juillet 2021.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

→ Les membres du Bureau valident, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 29 juillet 2021.

2-SCoT-URBANISME

■ Révision de la carte communale de Venère – avis à rendre par le SCoT

Le président, Didier CHEMINOT, laisse la parole à Christelle CLEMENT, vice-présidente en charge du SCoT, et à Elsa LONCHAMPT de l'AudaB pour présenter le dossier.

Christelle CLEMENT rappelle que, par envoi en date du 15 avril 2022, le président de la Communauté de Communes Val de Gray, a transmis au SCoT Graylois un projet de révision de la carte communale de Venère.

Selon les articles L.153-40 et L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le Pays Graylois, en portant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, est devenu une Personne Publique Associée. Il doit donc émettre un avis sur le projet présenté.

Elsa LONCHAMPT explique que la révision du document propose :

- la création de 15 logements pour accueillir 27 habitants supplémentaires d'ici 2035 et répondre aux besoins en logements liés au desserrement des ménages,
- la mobilisation des lacunes et des baies pour la création des 15 logements et une réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'environ 25%,
- l'extension de la zone d'activités locale qui surplombe la RD67 d'environ 40 ares, avec une étude spécifique permettant de rendre constructible la zone située en dehors des espaces urbanisés et dans la bande tampon de 75 mètres de la RD67 (route à grande circulation) normalement inconstructible,
- des réflexions sur les mobilités douces (aire de covoiturage, installations de bornes électriques, ...),
- l'inconstructibilité des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue,
- des capacités en eau potable, ainsi que la qualité de cette dernière, compatibles avec le projet d'urbanisation,
- des secteurs voués à être urbanisés desservis en assainissement collectif.

Christelle CLEMENT souligne que si, dans son ensemble, le projet de carte communale est compatible avec le SCoT Graylois, une réserve pourrait être émise, dans la mesure où les logements vacants de la commune n'ont pas été pris en compte dans le potentiel de développement.

Elsa LONCHAMPT estime que l'argumentaire du dossier devrait au moins expliquer pourquoi la mobilisation des logements vacants n'a pas été une priorité.

La taxation des logements vacants est évoquée par plusieurs membres du bureau.

Christelle CLEMENT souligne qu'une telle décision devrait être concertée sur l'ensemble du territoire. Elle propose à ce titre d'en discuter lors d'une prochaine commission SCoT.

Dimitri DOUSSOT annonce qu'il l'a instauré en 2015 dans sa commune et que 80% des personnes concernées ont décidé de vendre lorsqu'ils ont reçu l'avis à payer.

Frederick HENNING s'interroge sur l'impact d'un avis avec réserve.

Elsa LONCHAMPT explique qu'il s'agit seulement d'une alerte émise sur un point du dossier.

Les membres du bureau sont ensuite appelés par le président du PETR à se prononcer sur l'avis à rendre.

→ **Après en avoir délibéré, le bureau du PETR, à l'unanimité, :**

- **émet un avis favorable sur le projet de révision de la carte communale de Venère, avec toutefois une réserve relative à la mobilisation du bâti vacant pour la création de logements,**
- **demande que le présent avis soit communiqué au commissaire enquêteur et joint au dossier d'enquête publique.**

■ **Déclaration de projet – centrale photovoltaïque au sol à Champlitte : avis à rendre par le SCoT**

Le président, Didier CHEMINOT, laisse à nouveau la parole à Christelle CLEMENT et à Elsa LONCHAMPT de l'AudaB pour présenter le dossier.

Christelle CLEMENT annonce que, par envoi en date du 17 mai 2022, le Maire de Champlitte, a transmis une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Champlitte pour la création d'une centrale solaire au sol.

Le PETR, en tant que Personne Publique Associée, doit émettre un avis sur le projet présenté, en vue de la réunion d'examen conjoint programmée le 30 juin 2022 en mairie de Champlitte.

Elsa LONCHAMPT précise que le PLU fait l'objet d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité pour la création d'une centrale solaire au sol, sur un site à ce jour classé en zone agricole. Le zonage agricole étant inadapté, les élus de la commune ont donc décidé de modifier le zonage A par un zonage Npv (zone naturelle réservée au parc photovoltaïque) permettant la création de cette centrale solaire au sol.

Elle souligne également que :

- la production annuelle attendue représente 19 781 MWh1,
- ce projet, d'une puissance d'environ 17,6 MWc2 est localisé à 5,5 km du bourg de Champlitte, au sud-est, pour une emprise de 14,7 hectares clôturés,
- le projet est prévu sur une parcelle n'hébergeant aucune activité agricole depuis plus de 10 ans. Les parcelles sont occupées par des fourrés et des pelouses calcaires sur sol squelettique,
- le porteur du projet a déposé un permis de construire le 29 mars 2021,
- la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable sur le permis de construire le 13 août 2021.

Christelle CLEMENT souligne que si, dans son ensemble, le projet est compatible avec le SCoT Graylois, deux réserves pourraient être émises, dans la mesure où :

- le site pourrait prévoir le développement de l'agrivoltaïsme sur ce site (pâturage d'animaux), tel que proposé dans le courrier en date du 2 juin, envoyé par le PETR au bureau d'études IAD,
- la carte des valeurs écologiques montre toutefois que l'implantation de la centrale se fera en grande partie sur des terres à enjeux environnementaux en fonction des habitats naturels présents sur le site (espèces concernées : le Bruant Jaune, le Bruant proyer, la Pie-Grièche écorcheur ou la Tourterelle des bois).

Les membres du bureau sont ensuite appelés par le président du PETR à se prononcer sur l'avis à rendre.

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le bureau du PETR, à l'unanimité :**

- **émet un avis favorable sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU avec une seule réserve validée sur les deux proposées, à savoir : prévoir si possible le développement de l'agrivoltaïsme sur ce site (pâturage d'animaux),**
- **demande que le présent avis soit communiqué lors de la réunion d'examen conjoint.**

3-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ Candidature LEADER : état d'avancement

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle le travail de concertation mené depuis début juin par le PETR et ses trois EPCI membres dans le cadre de la candidature LEADER.

Après la réunion de présentation du dispositif le 8 juin dernier à l'Espace Festi'val, il cite les ateliers de travail prévus et invite les élus à y participer :

- Economie de proximité : le 20 juin à la CC Val de Gray,
- Equipements et services à la population : ce jour à Gy (après la réunion de bureau),
- Transitions : le 29 juin à la CC des 4 Rivières,
- Vie associative : le 1^{er} juillet à la CC Val de Gray.

■ Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission SCoT-urbanisme

Le président informe qu'un jury de recrutement se tiendra le 30 juin prochain pour le recrutement d'un chargé de mission SCoT-urbanisme.

Trois candidats ont été présélectionnés et convoqués.

Le jury sera composé de Christelle CLEMENT, Elsa LONCHAMPT, Laurence MAIRE et lui-même.

→ *Les membres du Bureau prennent note de ces informations.*

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 18h45.